

Montréal, le 25 mars 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Hydro-Québec - Affaires juridiques  
75, boulevard René-Lévesque  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'approbation de modifications des exigences techniques  
de raccordement au réseau de transport d'Hydro-Québec  
Dossier de la Régie : R-4181-2021**

---

Cher confrère,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) dépose le 24 mars 2022, dans le cadre du dossier susmentionné, ses réponses aux demandes de renseignements n<sup>o</sup> 1 de la Régie de l'énergie (la Régie). À cette occasion, le Transporteur informe la Régie de ce qui suit ([B-0022](#)) :

*« Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie »), malgré nos efforts, seule une partie de ses réponses à la demande de renseignements dans le dossier en rubrique.*

*Quant aux réponses résiduelles (3.1 à 3.3 inclusivement) celles-ci sont liées à la pièce HQT-2, Document 1 [B-0005] qui sera révisée. Le Transporteur prie la Régie de permettre le dépôt des réponses ainsi que de cette pièce révisée le 8 avril 2022. » [nous soulignons]*

La Régie accepte la demande du Transporteur de report du dépôt des réponses résiduelles ainsi que de la pièce B-0005 révisée, au plus tard le 8 avril 2022. Toutefois, dans le contexte d'une décision demandée au plus tard le 21 juillet 2022, la Régie invite le Transporteur à déposer les éléments manquants dès que cela lui sera possible.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml